

Ce document a été conçu afin de vous aider à bien remplir le questionnaire ainsi qu'à faire une lecture appropriée de votre rendement relativement à l'enjeu de l'**épanouissement et de la qualité de vie du personnel bénévole et salarié**.

Dans la première partie, vous trouverez les définitions nécessaires pour bien comprendre les questions et vous assurer de l'exactitude de vos réponses. Dans la seconde partie, vous trouverez l'information nécessaire pour mieux comprendre l'enjeu.



Nous vous invitons également à visionner la [capsule vidéo](#) présentant cet enjeu, ainsi que celle qui explique [comment lire vos résultats](#).

Remplissez les questionnaires pour l'ensemble des 12 enjeux sociaux et obtenez :



- Votre indice de performance globale
- L'analyse du rayonnement de vos pratiques sociales selon les différentes parties prenantes
- L'analyse de vos résultats selon les principes de développement durable
- Un indice de la diversité et de l'inclusion sociale au sein de votre organisation
- Un indice de votre performance socioéconomique
- La possibilité d'obtenir un rapport d'appréciation des résultats du MEPS (\$)



Consignes

- Répondez à **toutes** les questions de l'onglet « PRÉSENTATION », car le calcul des indices de performance dépend de ces réponses.

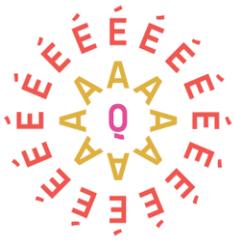


Vous constaterez que les indices de performance se calculent automatiquement et sont disponibles dès que vous remplissez votre questionnaire lié à l'enjeu.

- Pour vous faciliter la tâche, plusieurs questions proposent un choix de réponses.
- Si vous omettez une question, un **résultat de zéro** est automatiquement attribué à l'indicateur qui lui est associé. Il est donc important de répondre à toutes les questions. Si un indicateur découle des réponses à plus d'une question, seule la question où la réponse est manquante obtient un résultat de zéro, et non l'ensemble de l'indicateur.
- Rappelez-vous que la qualité de vos résultats dépend de l'exactitude de vos réponses. N'hésitez pas à consulter vos collègues ou administrateurs, le cas échéant, pour remplir le questionnaire.

Sauvegarde de vos réponses

- Sauvegardez votre MEPS pour y avoir accès de nouveau. Un courriel vous sera envoyé avec l'hyperlien menant vers votre document. Il est **IMPORTANT** de conserver cet hyperlien.
- N'hésitez pas à transmettre cet hyperlien à vos collègues, car le MEPS est un tableau de bord pour l'ensemble de votre organisation. (Un seul MEPS est accepté par organisation.)
- N'oubliez pas de sauvegarder votre MEPS lorsque vous voulez quitter l'outil et que vous avez apporté au moins un changement, sinon ce changement s'effacera.
- Si vous perdez votre hyperlien, communiquez avec le Service de recherche d'Événements Attractions Québec à meps@eaq.quebec.
- N'appuyez sur le bouton « SOUMETTRE » **que lorsque vous avez achevé l'ensemble des enjeux que vous souhaitez évaluer.**



Définitions

⊕ **Nouvelles activités, initiatives ou projets pour bonifier l'expérience touristique**

Indiquez, **en sélectionnant l'un des choix proposés**, combien de nouvelles activités, de nouvelles initiatives ou de nouveaux projets ont été mis en place, lors de la dernière année, afin de bonifier l'expérience touristique offerte aux visiteurs.

SONT EXCLUES : toutes les activités de même nature, mais dont seul le contenu a changé. Par exemple, un spectacle dont les artistes sur scène ont changé ou une exposition permanente. Sont également exclues les activités transformées, comme la modification d'une exposition existante.

Si vous avez répondu au moins une activité, vous devez maintenant répondre à la question suivante.

⊕ **Activités, initiatives ou projets imités ou repris ailleurs**

Indiquez par **oui** ou par **non** si certains de vos projets, activités ou initiatives des trois dernières années ont été repris ailleurs, ou imités par une ou par d'autres organisations, au Québec ou à l'extérieur du Québec.

⊕ **Renouvellement ou amélioration significative des activités existantes**

Indiquez, **en sélectionnant l'un des choix proposés**, celui qui correspond le mieux au nombre d'activités, parmi l'ensemble des activités inscrites dans votre programmation, ayant subi une amélioration significative ou une « cure de changement » par rapport à son format de l'année précédente. Ce changement doit avoir été réalisé de façon à vous procurer un avantage concurrentiel dans l'industrie ou à vous assurer de nouvelles sources de revenus.

NOTE : Pour répondre « La majorité », il faut que plus de 50 % de vos activités aient été renouvelées ou améliorées. Si le nombre d'activités est supérieur à 1, mais inférieur à 50 %, répondez « Quelques-unes ».

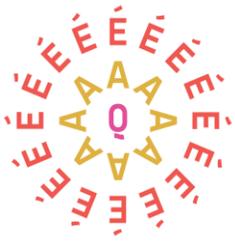
⊕ **Innovations**

Pour chacun des éléments énumérés, indiquez par **oui** ou par **non** si votre organisation a entrepris les innovations suivantes. Au besoin, référez-vous à la définition de l'[innovation](#) ci-contre.

Modification ou bonification de vos processus de commercialisation, c'est-à-dire la mise en œuvre de nouvelles méthodes de commercialisation impliquant des changements significatifs dans la conception, le placement, la promotion ou la tarification de votre produit.

Introduction de nouvelles méthodes de production impliquant des changements significatifs dans les techniques, le matériel ou le logiciel.

L'**innovation** est un processus par lequel des produits, des services, des procédés, des processus de commercialisation ou des organisations intègrent des éléments **nouveaux ou significativement améliorés**. Celle-ci doit permettre de favoriser la progression de la productivité de l'organisation, d'**acquérir un avantage concurrentiel** ou de concrétiser des contributions économiques nouvelles sous forme, par exemple, de recettes touristiques additionnelles.



Amélioration de vos pratiques de gestion des ressources humaines.

Autres innovations.

⊕ **Budget consacré à l'innovation**

Indiquez par **oui** ou par **non** si, dans votre budget annuel le plus récent, votre organisation dispose d'un montant consacré à l'innovation.

⊕ **Projet en codéveloppement**

Indiquez par **oui** ou par **non** si, au cours de la dernière année, dans une logique de codéveloppement, votre organisation a développé un projet (touristique ou autre) impliquant et mobilisant une pluralité de partenaires du milieu.

Nous entendons par « **codéveloppement** » un projet développé par un groupe de personnes aux intérêts différents, mais dont l'objectif vise à améliorer leurs pratiques et le projet, et ce, par l'entraide, l'échange, l'action et l'expérimentation.

Si vous avez répondu oui, vous devez maintenant répondre à la question suivante.

⊕ **Nature des partenaires**

Cochez dans la liste des différents partenaires énumérés, ceux qui étaient inclus dans le projet en codéveloppement.

- Entreprises, associations ou corporations professionnelles du milieu local ou régional, ou de la communauté
- Entreprises privées extérieures au milieu local ou régional, ou à la communauté
- Associations ou corporations professionnelles extérieures au milieu local ou régional, ou à la communauté
- Personnes ou organismes du milieu de l'éducation (chercheurs universitaires, centre de transfert technologique, cégep, etc.)
- Personnes, entreprises, associations ou corporations professionnelles regroupées en raison de leurs affinités (groupe autochtone, communauté asiatique, etc.)
- Autres



Lire vos résultats

L'Agenda 21 de la culture du Québec reconnaît dans la dimension culturelle l'importance de la créativité et de l'innovation.

« La culture est un puissant catalyseur de la créativité. Or, la créativité est un enjeu stratégique de la nouvelle économie, car elle est source d'innovation. Créativité, innovation, éducation et recherche sont aujourd'hui les moteurs essentiels du développement. »¹

La créativité et l'innovation représentent donc un enrichissement pour la collectivité en contribuant à son développement social, économique et technologique.

Dans le cadre du MEPS, l'enjeu de la créativité et de l'innovation vise à mesurer la présence de celles-ci dans votre organisation. La créativité et l'innovation transcendent toutefois le contexte culturel, car l'innovation est évaluée dans le produit, les services, les procédés, la commercialisation et la gestion.

Le présent enjeu concerne principalement une seule partie prenante, soit la communauté en général. Toutefois, nous ne pouvons exclure totalement les bénéfices collatéraux de ces innovations pour les visiteurs, les employés et les partenaires. Qui plus est, d'autres acteurs peuvent être impliqués dans la mise en œuvre de cet enjeu, mais l'évaluation de la valeur sociale est traitée dans un autre enjeu. À titre d'exemple, les employés peuvent être impliqués dans le processus d'innovation, ce qui contribuera à la valorisation individuelle. Dans le MEPS, l'encouragement à la créativité est évalué dans l'enjeu de l'épanouissement et de la qualité de vie du personnel.

Avant de poursuivre, distinguons brièvement la créativité de l'innovation, car « on peut être très créatif sans être innovant, et vice-versa. » (Citation de Frédéric Fréry)²

La créativité ou le fait d'être créatif, c'est avoir des idées. Comme nous pouvons le voir dans l'encadré, cette créativité peut se produire en deux étapes : 1) la divergence, où l'on donne libre cours à l'imagination, et 2) la convergence, où l'on fait des choix³.

Être innovant, c'est mettre ces idées en œuvre, c'est-à-dire passer de l'idée à l'action à l'intérieur de votre organisation ou entreprise.

L'innovation est donc un processus. Celui-ci

s'inscrit dans une certaine continuité, car « le succès passé n'implique pas le succès futur. L'impératif de l'innovation est donc d'éviter la répétition de ce qui fonctionne sans réflexion »⁴. Ce processus

Créativité

Étape de divergence : Période d'exploration où l'on suspend son jugement afin d'élargir le champ des possibilités, qui s'effectue sans analyse, sans critique ou sans recherche d'options.

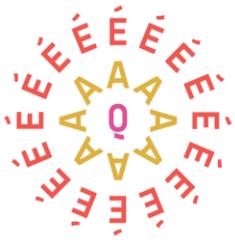
Étape de convergence : Période d'analyse et d'évaluation où se font les choix, la juxtaposition et l'amélioration des idées et des solutions recueillies à l'étape de divergence.

¹ Gouvernement du Québec, [Culture aujourd'hui demain, Agenda 21 de la culture du Québec](#), (page consultée le 19 mars 2019).

² Despierres-Féry, Ariane (2018), [Les mystères de l'innovation enfin révélés](#), paru dans *Observatoire national de la réussite*, n° 3, (page consultée en mars 2021).

³ Ministère de l'Économie et de l'Innovation. [Qu'est-ce que l'innovation ?](#), (page consultée le 30 septembre 2021).

⁴ Despierres-Féry, Ariane (2018), [Les mystères de l'innovation enfin révélés](#), paru dans *Observatoire national de la réussite*, n° 3, (page consultée en mars 2021).



repose sur un état d'esprit entrepreneurial lié à l'amélioration continue et à la pensée créative pour faire face au changement.

Nous pouvons également distinguer l'innovation de l'invention. Innover, c'est transformer l'existant, le rafistoler, le réagencer, tandis qu'inventer, c'est créer, développer quelque chose de nouveau : un produit, un procédé ou un service. L'invention fait également appel à la créativité et à l'imagination. Dans un contexte d'affaires, cette nouveauté vise notamment à se doter d'un avantage concurrentiel... à la condition que le marché s'y intéresse.

L'innovation, pour qu'elle se réalise, requiert certaines conditions, lesquelles peuvent aussi s'appliquer à l'invention. Nous en avons retenu trois :

- Un leadership horizontal, c'est-à-dire l'influence de toutes les personnes et non pas exclusivement de la direction. Nous entendons par « personnes » les employés, les visiteurs et les partenaires. En fait, toutes les personnes peuvent proposer des idées et contribuer à leur mise en œuvre.
- Des ressources et des espaces appropriés. Y a-t-il des espaces où les personnes peuvent générer des idées. L'innovation peut aussi nécessiter des ressources financières. Une entreprise innovante devrait donc prévoir annuellement un budget consacré à l'innovation.
- Un écosystème innovant, c'est-à-dire une communauté d'acteurs rassemblée autour d'un ou de plusieurs projets sous forme de réseaux, d'alliances ou de partenariats. Nous parlons ici d'innovation collective, abordée dans le MEPS sous le thème du codéveloppement.

En résumé, dans le MEPS, l'enjeu de la créativité et de l'innovation, mesure quatre éléments :

- Votre capacité d'innovation et de création dans votre produit, c'est-à-dire dans vos activités
- L'innovation dans vos processus organisationnels, c'est-à-dire les améliorations apportées au niveau de votre commercialisation, de vos méthodes de production et de votre gestion des ressources humaines
- Votre participation à l'innovation collective au moyen de projets en codéveloppement
- Votre soutien à l'innovation au moyen d'un budget annuel

Les indicateurs et la pondération

Enjeu de la promotion de la créativité et de la capacité d'innovation

- Compte pour **6 % du rendement global**.
- Est évalué à partir de **six indicateurs**.



Indicateurs		Pondération
1	Nouvelles initiatives (projets ou activités)	30 %
2	Créativité	10 %
3	Renouvellement ou amélioration significative des activités existantes	12 %
4	Innovation organisationnelle	16 %
5	Soutien financier à l'innovation	10 %
6	Projet(s) en codéveloppement	22 %
		100 %

Notez que chacun des indicateurs a été choisi sur la base de conclusions d'études démontrant un effet positif de la pratique sociale sur la personne ou la collectivité.

Pour deux indicateurs, la mesure repose sur plus d'une variable :

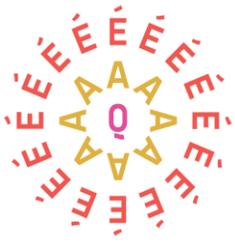
1. Innovation organisationnelle
2. Projet(s) en codéveloppement

Pour l'innovation organisationnelle, votre résultat dépend du nombre d'innovations mises en place parmi les suivantes :

- Processus de commercialisation modifiés ou bonifiés
- Introduction de nouvelles méthodes de production (sur le plan technique, matériel, logiciel, etc.)
- Amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines
- Introduction d'autres innovations organisationnelles

Pour les projets en codéveloppement, votre événement est d'abord invité à indiquer par oui ou par non s'il a développé un projet avec d'autres parties prenantes. Dans le cas d'une réponse négative, un résultat de 0 est attribué. Dans le cas d'une réponse positive, le résultat dépend aussi de la diversité des acteurs ayant participé au projet parmi les suivants :

- Des entreprises, associations ou corporations professionnelles du milieu local ou régional, ou de la communauté
- Des entreprises privées extérieures au milieu local ou régional, ou à la communauté
- Des associations ou des corporations professionnelles extérieures au milieu local ou régional, ou à la communauté
- Des personnes ou des organismes du milieu de l'éducation (chercheurs universitaires, centre de transfert technologique, cégep, etc.)
- Des personnes, des entreprises, des associations ou des corporations professionnelles regroupées en raison de leurs affinités (groupe autochtone, communauté asiatique, etc.)
- Autres



Remerciements

Le Modèle d'évaluation des pratiques sociales pour les festivals et les événements a été produit par le Service de recherche et d'intelligence d'affaires d'Événements Attractions Québec.

Sa réalisation a été rendue possible grâce à l'appui de Loto-Québec et du ministère du Tourisme.



La mise en ligne de l'outil a été réalisée par



© Événements Attractions Québec, édition révisée 2022

Avertissement

Ce document est une propriété d'Événements Attractions Québec. Toute reproduction, en totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite d'Événements Attractions Québec.

Dans le présent document, l'emploi du genre masculin appliqué aux personnes a pour seul but d'alléger le texte et il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Merci aux organisations qui ont utilisé le MEPS depuis ses débuts. L'intérêt que vous lui manifestez confirme la nécessité de mises à jour continues.